REPUBLIQUE FRANCAISE

LOI DU 5 AVRIL 1884 - Article 56

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes MARANA GOLO
2022/107

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	22

Date de la convocation
06/12/2022

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 12 décembre à 17h00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaient Présents (21) : Paule ALBERTINI– Chantal AMBROSI – Muriel BELTRAN - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO –Jean DOMINICI - Fortuné FELLICELLI –Jean Charles GIABICONI - Isabelle GIUDICELLI –– Bernard GRAZIANI - Christophe GRAZIANI –Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI - Alain MAZZONI –François MONTI - Anne Marie NATALI –Angèle NERI –Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Jeanne Baptiste SAVELLI – Charlotte TERRIGHI-

Pouvoirs (1) : Maryline MASSONI donne pouvoir à Jean-Charles GIABICONI

Absents (15) : Christiane ALBERTINI - Dominique BENIGNI– Christelle CRUCIANI– Joseph GALLETTI– Maria GAROBY - Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Ange LAMBERTI - Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI– Marjorie PINDUCCI - Frédéric RAO - Pierre NATALI- José OLIVA - Jean Pierre VALDRIGHI - Charlotte VITTORI

OBJET : **Acquisition de véhicules - Recherche de Financements**

MONSIEUR JEAN-MARC MATTEI a été désigné comme secrétaire de séance

Le Président rappelle au conseil communautaire la nécessité de renouveler deux véhicules usagés du parc et de se doter de nouveaux véhicules notamment pour assurer les missions d'exploitation des réseaux d'eau et d'assainissement, de valorisation des déchets et de prévention des risques au titre de la GEMAPI.

Dans ce cadre, il est envisagé de procéder à l'acquisition de 10 véhicules dont deux fourgonnettes électriques pour enclencher l'adaptation de la motorisation du parc automobile aux contraintes du changement climatique et 3 camions bennes pour renforcer les interventions de nos équipes techniques pour un montant de 320 000 € HT.

Le Président propose de solliciter l'aide financière de la Collectivité Unique dans le cadre de la dotation quinquennale, selon le plan de financement suivant :
- Collectivité de Corse (dotation quinquennale) : 224 000 €
- Autofinancement CCMG : 96 000 € HT

Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Préfecture
LE :
Et publication ou notification
DU :

…./..

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200036499-20221212-2022-107-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/12/2022
Affichage : 12/12/2022
Pour l'autorité compétente par délégation

Il propose au Conseil de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour la mise en œuvre de cette opération.

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve le projet présenté par le Président
- Approuve le plan de financement proposé par le Président
- Sollicite la Collectivité de Corse pour l'inscription à un prochain programme d'investissement et l'octroi d'une subvention d'un montant total de 224 000 €

-Prend l'engagement de réaliser par voie d'emprunt ou sur fonds disponibles, sa part contributive déductions faites des subventions ou allégements qui lui seront accordés.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le Président
Jean DOMINICI

JEAN BAPTISTE DOMINICI ID

Signature numérique de JEAN BAPTISTE DOMINICI ID
Date : 2022.12.13 10:46:39 +01'00'

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200036499-20221212-2022-107-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/12/2022
Affichage : 12/12/2022
Pour l'autorité compétente par délégation